

**Assurance-chômage**

Date de réception / Date du timbre postal

Employeur (Adresse exacte)

Autorité cantonale

No REE \_\_\_\_\_

(à remplir par l'autorité compétente)

Branche \_\_\_\_\_

Personne  
responsable \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

**Préavis de réduction de l'horaire de travail**

(La réduction de l'horaire des travailleurs(euses) à domicile doit être préavisée à l'aide du formulaire 716.310 et celle pour les pertes de clientèles dues aux conditions météorologiques à l'aide du formulaire 716.320)

Avant de remplir, prière de lire l'Info-Service "Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail".

Le préavis doit être remis à l'autorité cantonale, en 2 exemplaires, dix jours au moins avant le début ou la continuation de la réduction de l'horaire de travail.

Un préavis séparé sera déposé pour chaque secteur d'exploitation.

**1 La réduction de l'horaire doit être introduite pour** toute l'entreprise le secteur d'exploitation suivant**2 Etat du personnel**

a) de toute l'entreprise aujourd'hui

b) de toute l'entreprise il y a un an

c) du secteur d'exploitation aujourd'hui  
(à ne remplir que lors d'un préavis pour un secteur d'exploitation)d) du secteur d'exploitation il y a un an  
(à ne remplir que lors d'un préavis pour un secteur d'exploitation)

Contrats de travail de durée indéterminée	Personnes dont le contrat de travail a été résilié	Contrats de travail de durée déterminée	Travailleurs sur appel	Apprentis	Total

**3 Travailleurs touchés par la réduction de l'horaire de travail**

Ne doivent pas être inscrites, les personnes qui fixent les décisions que prend l'employeur – ou peuvent les influencer considérablement – en qualité d'associé, de membre d'un organe dirigeant de l'entreprise ou encore de détenteur d'une participation financière à l'entreprise; il en va de même des conjoints ou des partenaires enregistrés de ces personnes, lorsqu'ils sont occupés dans la même entreprise.



4	<b>Durée probable de la réduction de l'horaire de travail</b>	du		au
5	<b>Taux probable de perte de travail</b> par mois/période de décompte			<input type="text"/> %
6	<b>Des vacances d'entreprise ont-elles été convenues ?</b>	Si oui	du	au
7	<b>Après de quelle caisse de chômage ferez-vous valoir les prétentions à l'indemnité pour la réduction de l'horaire de travail?</b>	<input type="text"/>		
8	<b>A quelle caisse de compensation AVS êtes-vous affilié?</b>	<input type="text"/>		
		Votre numéro d'affilié :		

**Veillez répondre aux questions 9 à 12 sur feuille séparée.**

**9 Présentez brièvement votre entreprise**

- a) Champ d'activité
- b) Date de sa fondation

**10 Donnez des indications quant à l'évolution du carnet de commandes et au développement du volume des affaires**

- a) Motifs de l'évolution du carnet de commandes
- b) Chiffre d'affaires mensuel / total des honoraires des deux dernières années
- c) Etat du carnet de commandes
- d) Développement probable du volume des affaires dans les quatre prochains mois

**11 Indiquez les motifs détaillés qui ont amené à introduire la réduction de l'horaire de travail**

- a) Motifs
- b) Quelles mesures ont été prises pour éviter la réduction de l'horaire de travail?
- c) Des commandes ont-elles été retardées? Si oui, pourquoi? Genre et volume des commandes retardées.

**12 Indiquez les raisons qui vous font supposer que la perte de travail n'est que passagère**

**Remarques générales**

- En cas de renouvellement du préavis de réduction de l'horaire de travail, ces données doivent être entièrement actualisées.
- L'autorité cantonale peut exiger d'autres renseignements ou documents (art. 36, al. 3 LACI).
- L'employeur est tenu de fournir des renseignements dignes de foi (art. 88 LACI et art. 28 LPG).

**A joindre également:**

- organigramme de l'ensemble de l'entreprise, ou, pour les secteurs d'exploitation, état du personnel dans les unités d'organisation
- copie de l'extrait du registre du commerce valable à ce jour
- formulaire „Approbation de la réduction de l'horaire de travail“, No 716.315

Lieu et date

Timbre de l'entreprise et signature valable

---